



DIPE/23-958-834 du 27/02/2023

APPEL A CANDIDATURES : POSTE EN MILIEU PENITENTIAIRE - EPM LA VALENTINE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - coordinateur mouvement 2nd degré - Tel : 04 42 91 70 70 - mvt2023@ac-aix-marseille.fr

Un poste d'enseignant en milieu pénitentiaire est à pourvoir à l'établissement pour mineurs de Marseille pour la rentrée 2023 : EPM DE LA VALENTINE - 0133899T

Ce poste est ouvert aux enseignants titulaires du premier degré (sous réserve d'EXEAT s'ils ne sont pas titulaires du département) et aux titulaires du second degré affectés à Aix-Marseille.

Les candidatures des enseignants non titulaires seront également examinées.

Les candidatures doivent être adressées directement à l'IEN-ASH et à la direction de l'Unité pénitentiaire régionale (UPR) pour l'enseignement en milieu pénitentiaire en précisant dans l'objet le poste demandé.

Vous trouverez en annexe la fiche de poste ainsi que les modalités détaillées de candidature, d'affectation et d'exercice.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

IDENTIFICATION	REFERENCE INTITULE DU POSTE	Professeur des écoles/ Professeur du second degré EPM La Valentine
	PLACE DU POSTE	Un poste de professeur du premier degré ou du second degré est à pourvoir à l'établissement pour mineurs de la Valentine à Marseille (0133899T)- à la rentrée de septembre 2023. Lieu d'exercice : EPM de la Valentine (Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs) - 13011 Marseille Le centre scolaire de l'EPM se situe en détention. Equipe pédagogique : 10 enseignants, 1 psy EN, 1 formatrice MLDS, 1 directrice des enseignements. Environ 200 mineurs garçons sont incarcérés annuellement, pour des durées moyennes de 3 mois. Capacité de l'établissement : 59 places.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un parcours de formation, de certification de compétences et de préparation d'un diplôme. Sa finalité, est de participer à la réinsertion des personnes détenues dans la vie sociale et professionnelle (circulaire n°2020-057 du 09/03/2020 et convention MJ/MEN du 15/10/2019) en lien permanent avec l'administration pénitentiaire et la protection judiciaire de la jeunesse.
	MISSIONS	L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie. L'enseignement s'inscrit dans les missions essentielles du service public d'éducation et du service public pénitentiaire qui sont de : <ul style="list-style-type: none"> • permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités individuelle et de la citoyenneté, • développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, outre l'attention pour les jeunes sans diplôme et sans qualification, une mobilisation pour les jeunes scolarisés avant leur détention, • préparer aux diplômes et attester des compétences acquises ou travaillées. • Participer à la construction d'un projet de reprise de formation ou de scolarité en sortie de détention.
	FONCTIONS	- Remobiliser des mineurs et jeunes majeurs en situation de décrochage scolaire pour les engager dans un projet de reprise de formation et les préparer aux diplômes (CFG, DNB, CAP) pour un passage des épreuves en détention, - Permettre de maintenir la scolarité des personnes détenues inscrites en établissement scolaire avant leur incarcération, - Proposer des aménagements pédagogiques et introduire des certifications qui prennent en compte des entrées et des sorties permanentes.
	COMPETENCES	- S'adapter à un milieu professionnel contraint ; - Prendre en compte les Elèves à Besoin Educatifs Particuliers - Être polyvalent au-delà de sa discipline de référence - savoir rendre compte de ses activités, au bénéfice d'un travail en équipe.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'une certification pour l'enseignement adapté (CAPA-SH, 2-CASH, CAPPEI) ou faire valoir d'une expérience en matière de pédagogie adaptée en REP+, classe relais, sur un dispositif MLDS ou en formation de jeunes adultes est susceptible d'être déterminant.
	NOMINATION	Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Ils ont pour obligation de participer à une formation nationale d'adaptation au poste (2 modules). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur poste d'origine. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI, en vue d'une titularisation sur le support.
	REGIME HORAIRE	L'organisation du service est de 21h hebdomadaires pour le 1 ^{er} degré ou 18h hebdomadaires pour le 2 nd degré, annualisation sur 40 semaines. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE. L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire d'un montant annuel de 2780,63€ (décret 71-685 modifié et arrêté du 18 janvier 2023) est perçue en remplacement de l'ISOE. Les enseignants titulaires du CAPA-SH, 2-CASH ou du CAPPEI perçoivent également l'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel de 844,20€.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission conjointe Education Nationale/Administration Pénitentiaire. L'entretien a un double objet : apporter au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières qu'elles impliquent et lui permettre d'exprimer ses motivations. La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat. Les candidatures accompagnées d'un Curriculum vitae sont à transmettre pour le 15/03/2023 à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education : sous couvert de Madame l'IEN ASH Anne-Lorraine MAHUSSIER : ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr et Monsieur le proviseur directeur de l'U.P.R pour l'enseignement en milieu pénitentiaire, Lionel NEGRE: lionel.negre@justice.fr (Objet : Candidature EPM La Valentine, RS2023 – NOM PRENOM)
Une information complémentaire est accessible à l'adresse http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr		